

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG  
**ADMINISTRATION COMMUNALE D'USELDANGE**  
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

---

**Séance publique du 17 février 2023**

Annonce publique et convocation des conseillers : 3 février 2023

Présents : MM. Pollo Bodem, bourgmestre ; Pierre Da Silva, Christian Frank, échevins ;  
MM. Claude Bach, Raymond Feinen, Claude Rieff, Raoul Schaaf, Mme Irène Staus-Melcher, conseillers ;  
M. Pit Lang, secrétaire communal

Absents : a : excusé M. Gérard Anzia  
b : sans motif /

Point de l'ordre du jour : **18**

**Objet : Règlement de circulation à caractère temporaire à l'occasion de la «Kermesse» à Schandel.**

**Le Conseil Communal,**

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié et complété dans la suite ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement de circulation modifié de la commune d'Useldange du 18 septembre 2020, approuvé le 23 mars 2021 ;

Considérant que dans le cadre de la manifestation «Kermesse» à Schandel, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la rue Duerfstrooss à Schandel ;

Après délibération conforme ;

**Arrête unanimement :**

**Art. 1** À partir du 3 juin 2023 à 6h00 jusqu'au 4 juin 2023 à 23h00, la circulation est interdite dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains, sur la rue Duerfstrooss à Schandel entre les maisons nos. 15 et 29.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Pour extrait conforme

Useldange, le 17 février 2023

Le secrétaire



Le bourgmestre

